REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

COMMUNE D'ANDERLECHT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 53737 - PFD/1979899

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **Rue Nicolas Doyen 1-3-5 / Rue Vandermeeren**
- Identité du demandeur : **Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles - STIB**
- Demande de : **permis d'urbanisme : Electrifier le dépôt bus Jacques Brel en vue de l'arrivée des nouveaux bus électriques.**

Nature de l'activité principale : équipement d'intérêt collectif ou de service public

Zone : PRAS : espaces structurants, zone de chemin de fer, zone d'entreprises en milieu urbain, zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public

Motifs principaux de l'enquête :

2 : article 16 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement
2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement
Art. 175/15 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B
Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours

L'enquête se déroule :

À partir **du 05/06/2025 et jusqu'au 04/07/2025** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels (du 05/06/2025au 04/07/2025)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – **service Permis d'Urbanisme** - rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service **Permis d'urbanisme** à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le **04/07/2025**
- Par courriel **: commissiondeconcertation@anderlecht.brussels**
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le **jeudi 10 juillet 2025**,
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 27/05/2025

Pour le Collège,

Par délégation :
Pour le service Permis d'urbanisme

M. BREYNE
Responsable du service